



Direction départementale des territoires
de Saône-et-Loire

« Types de ressources foncières mobilisables en Saône-et-Loire et pistes de revalorisations »

**Proposition d'outils
pour aider les collectivités et les services de l'État
à appréhender la problématique de la revalorisation des friches**

**Rapport de synthèse
de l'étude**

v. 4 – novembre 2014



Table des matières

Contexte introductif.....	3
Le constat national d'une consommation d'espace excessive :.....	3
En Saône-et-Loire :.....	3
Objectifs de l'étude.....	4
Méthodologie.....	5
Organisation générale.....	5
Périmètre de l'étude.....	5
De nombreuses définitions pour le terme « friche »:.....	5
Des définitions qui convergent :.....	6
La définition de la DDT 71:.....	6
Typologie des friches rencontrées en Saône-et-Loire	6
Des espaces commerciaux qui se vident ou peinent à se remplir.....	7
Des espaces industriels occupés ou partiellement ou à l'abandon, mais à l'image dégradée.....	7
Les autres espaces fonciers valorisables.....	7
Les sites envisagés et les sites étudiés :.....	8
Logigramme du processus.....	8
Le recensement et la collecte de données :.....	10
Les données internes :.....	10
Les données externes :.....	10
La création de couches SIG :.....	10
Résultats obtenus.....	11
3 couches SIG :.....	11
Une fiche type de synthèse semi-automatisée :.....	12
Une fiche renseignée pour chaque site étudié.....	12
Une carte de diagnostic pour chaque site :.....	12
Un exemple de reconversion envisageable pour chaque site :.....	12
Une grille de questionnement :.....	12
Perspectives.....	13
Résumé.....	14
Annexes.....	14
Ressources bibliographiques.....	15

Contexte introductif

Le constat national d'une consommation d'espace excessive :

Au cours des 40 dernières années et encore sur la période récente, la consommation des espaces naturels et forestiers a été très importante au niveau national. Sur la période 2000-2012, la diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers a été estimée à 40 000 à 90 000 hectares par an en moyenne, avec un rythme toutefois en baisse depuis 2008¹.

Les raisons de ce développement de l'urbanisation sont connues (augmentation de la population dans les villes, nécessité de reconstruction du pays au sortir de la seconde guerre mondiale, foncier disponible et peu onéreux ...).

Face à ce constat d'une consommation d'espace importante et insuffisamment maîtrisée au cours des dernières décennies au plan national, le législateur a produit ces dernières années plusieurs textes² qui affichent un objectif de vigilance accrue concernant le développement de l'urbanisation. Le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ira également dans ce sens.

En Saône-et-Loire :

Au plan départemental, le contexte est un peu moins lourd. Une étude de la DDT³ a révélé que, bien que moins marquée que la tendance nationale, la consommation d'espace est néanmoins importante, notamment ramenée à la population.

Dans ce contexte, la recherche localement de ressources foncières réhabilitables, avant tout projet d'artificialisation, apparaît comme une piste pour contribuer à limiter la consommation d'espace. En Saône-et-Loire comme ailleurs, il existe en effet des surfaces en friches ou non valorisées qui pourraient avantageusement être mobilisées.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie de la région Bourgogne, publié le 26 juin 2012, rejoint ces préoccupations en ambitionnant d'atteindre zéro artificialisation en 2020.

La présente étude s'inscrit dans cet objectif. Elle vise à apporter des outils aux services de l'État pour porter le message de la reconstruction de la ville sur la ville, en valorisant les espaces fonciers réhabilitables pour une optimisation territoriale.

¹ : Panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles - Observatoire national de la consommation des espaces agricoles – mai 2014

² : Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)
Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010)
Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)

³ : Publication « Éléments de connaissance sur la consommation foncière en Saône-et-Loire », décembre 2011 – DDT 71 / MCTP

Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude était de s'appuyer sur une étude de cas concrets pour élaborer une grille générale d'analyse de site en friche, qui pourrait ensuite être mise à disposition des acteurs territoriaux locaux.

À partir d'un inventaire des différents types de friches présentes dans le département, la DDT souhaitait étudier un nombre restreint de sites retenus comme pertinents (représentatifs de la typologie départementale) et sur lesquels une réflexion en termes de possibilités de valorisation pouvait être conduite. Cette démarche devait conduire à proposer des pistes de réhabilitation pour les principaux types de sites rencontrés en Saône-et-Loire.

Plus largement, l'étude visait à proposer des éléments de méthodologie reproductible pour une requalification de friches, à destination des services opérationnels de l'État ainsi que des collectivités. Cette réflexion se voulait pédagogique, avec un objectif de sensibilisation des acteurs, en montrant que dans la diversité des situations, il existe toujours des pistes de reconversions envisageables et réalistes.

L'étude devait ainsi conduire à la production d'une fiche de synthèse présentant les principales caractéristiques techniques de la friche, les contraintes du site (desserte, niveau d'équipements de proximité, environnement, caractère pollué ...), les principaux enjeux (image pour la collectivité...) et les possibilités de reconversions.



Avertissement

Il ne s'agissait pas, dans le cadre de la présente étude, de dresser un inventaire exhaustif des friches présentes en Saône-et-Loire. Ce sont bien les types de friches, représentatifs de la situation rencontrée dans le département, qui ont été étudiés.

Des exemples concrets de sites ont ensuite été analysés pour établir une méthodologie reproductible d'évaluation de site, utilisable par les services de l'État et les collectivités.

Méthodologie

Organisation générale

Le comité de pilotage DDT à l'initiative de l'étude a, dès l'entame des réflexions, fixé le mode de fonctionnement organisationnel. Il a acté de confier la réalisation de l'étude à un stagiaire, encadré par la Mission Connaissance des Territoires et Prospective (MCTP) unité Prospective, Études et Conjoncture (PEC) au sein d'un groupe de travail plus large comprenant également l'unité développement durable et énergies renouvelables (DDER) du service urbanisme et aménagement durables (SUAD) et des représentants de chacun des trois arrondissements territoriaux de la DDT en charge d'urbanisme. Les arrondissements territoriaux disposent en effet d'une connaissance fine du terrain très précieuse (géographie, politique, dynamique, acteurs...).

Au total le COPIL était constitué de 7 personnes de la DDT qui ont suivi intégralement le déroulement de l'étude. Le caractère pluridisciplinaire de l'équipe a contribué à la richesse des échanges.

Le stagiaire retenu à l'issue de la sélection des candidatures est une étudiante en deuxième année à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, pour un stage de 4,5 mois, d'avril à août 2014.

Au cours de l'étude, la paysagiste conseil de la DDT a été sollicitée sur les questions entrant dans son champ de compétences. Elle a produit une note synthétique (annexe 1) et ses apports ont été utilisés lors de l'élaboration de la grille d'analyse.

Périmètre de l'étude

Toute étude nécessite en préalable de définir avec précision les termes clés et de bien cerner le périmètre d'intervention. C'est encore plus important lorsque, comme dans le cas présent, il n'existe pas de définition consensuelle pour le terme phare (friche), qui peut donc renvoyer pour chacun à des images différentes.

De nombreuses définitions pour le terme « friche »:

Cette notion est complexe puisqu'elle définit à la fois un lieu, mais aussi un état. De plus, elle peut convenir pour plusieurs situations : sites commerciaux, industriels, portuaires, militaires, touristiques, ferroviaires...

On peut ainsi relever un grand nombre de définitions proches dans la littérature :

- D'après la DDT de l'Oise, une friche est un « espace initialement voué à un usage agricole, portuaire, industriel, militaire, de service de transformation, de stockage, de transport ... mais qui est aujourd'hui abandonné et inutilisé. Le terrain peut-être nu ou bâti, pollué ou non et de surface variable ».
- La DDT de la Marne propose une autre définition : « terrains bâtis ou non, quelle que soit la propriété et l'état environnemental, ne possédant plus d'affectation. Les

terrains ont souvent un impact paysager négatif sur leur environnement urbain et peuvent être perçus comme abandonnés par la puissance publique comme par les investisseurs privés. Parallèlement à ces sites en friches sont pris en compte les biens qui connaissent ou risquent de connaître des difficultés de réaffectation ».

- Selon la DDT du Haut-Rhin, « d'une manière générale, une friche est un espace bâti ou non, anciennement utilisé pour des activités industrielles, commerciales ou autres, désormais vacant depuis plus de 2 ans, de plus de 2000 m² ».

Des définitions qui convergent :

Toutes les définitions se retrouvent sur les caractéristiques essentielles d'une friche.

- la « vacance », même si elle n'est pas toujours explicitement évoquée,
- l'usage du site préalablement à la situation actuelle,
- le caractère abandonné, au moins partiellement et dégradé du site.

La définition de la DDT 71:

Plutôt que le terme « friches » nous avons retenu la notion « d'**espaces fonciers valorisables** », c'est-à-dire de « **surfaces bâties ou non, de plus de 5000 m² (sauf cas particulier), ne possédant plus forcément d'affectation évidente, avec le plus souvent un impact paysager négatif et qui peuvent donner l'impression d'être abandonnées.** « Parallèlement à ces sites en friches sont pris en compte les biens qui connaissent ou risquent de connaître des difficultés de réaffectation ».

Les sites encore en activité, mais marqués par un faible dynamisme et peu attractifs ont donc été intégrés dans le périmètre de la présente étude, ce qui n'était pas systématiquement le cas dans d'autres études.

A noter : la Saône-et-Loire est très peu confrontée à la problématique de développement des friches agricoles, hormis dans le secteur du Morvan. Les friches agricoles ont donc été exclues du périmètre de l'étude.

Typologie des friches rencontrées en Saône-et-Loire

La typologie des friches établie au cours de l'étude, de même que la représentativité de chaque type ont été élaborées « à dire d'experts » (les arrondissements territoriaux de la DDT) à partir d'une étude bibliographique. Elles constituent donc uniquement la vision subjective du comité de pilotage de l'étude.

Par ordre décroissant d'importance, le COPIL a identifié les trois principaux types d'espaces suivants :

Des espaces commerciaux qui se vident ou peinent à se remplir.

Les communes ont tendance, par manque de place dans le centre et pour attirer de nouvelles entreprises (avec des retombées financières envisagées à la clé), à créer de nouvelles zones d'activités en périphérie, mieux équipées, localisées le long des axes structurants (avec un effet vitrine potentiellement attractif pour les entreprises) au lieu de réaménager les zones préexistantes. Les zones du centre ont alors tendance à se vider et se dégradent très vite (bâtiments, voirie puis image). De même, les nouvelles zones créées en périphérie ont tendance à « aspirer » les entreprises des zones périphériques déjà existantes, dans une fuite en avant.

Plus largement, en l'absence de vision stratégique, coordonnée à l'échelle intercommunale, des zones commerciales communales voisines (souvent surdimensionnées) exercent une forte concurrence réciproque et peinent régulièrement à se remplir.

Des espaces industriels occupés totalement ou partiellement ou à l'abandon, mais à l'image dégradée.

Un grand nombre de zones industrielles, même en activité, souffrent d'une image dévalorisée, en raison d'un aspect parfois dégradé des façades de bâtiments, d'une absence d'aménagements, d'un entretien insuffisant de l'espace privé (stockage de déchets inertes, machines abandonnées qui rouillent à l'extérieur...)

La présence effective de bâtiments abandonnés au sein du site vient renforcer cette impression.

L'absence de vocation précise d'un certain nombre de zones vient enfin exacerber cette sensation de site en perte de vitesse et de fait non attractif pour les entreprises qui cherchent à s'installer localement.

Cette problématique des sites industriels non attractifs est d'autant plus prégnante en Saône-et-Loire que le département dispose encore aujourd'hui d'un important tissu industriel, avec des volontés politiques de le maintenir.

Les autres espaces fonciers valorisables

Cette catégorie rassemble tous les types de friches non précédemment inventoriés, soit :

- les friches touristiques (ex : hôtels restaurant à l'abandon le long de l'ancienne nationale 6 → cf site observé dans l'étude),
- les friches ferroviaires (assez peu présentes en Saône-et-Loire mais qui existent toutefois, ex : à Saint-Bonnet-en-Bresse → cf site évoqué dans l'étude mais non étudié, qui aurait été intéressant),
- les friches minières (problématique forte pas le passé mais qui sont aujourd'hui reconverties),
- les friches militaires (également peu présentes sur le département ex : la caserne Duhesme à Mâcon aujourd'hui locaux administratifs du Conseil Général, ex : à Gergy dépôt militaire d'essence en cours de reconversion en centre d'entraînement)
- les autres espaces.

Les sites envisagés et les sites étudiés :

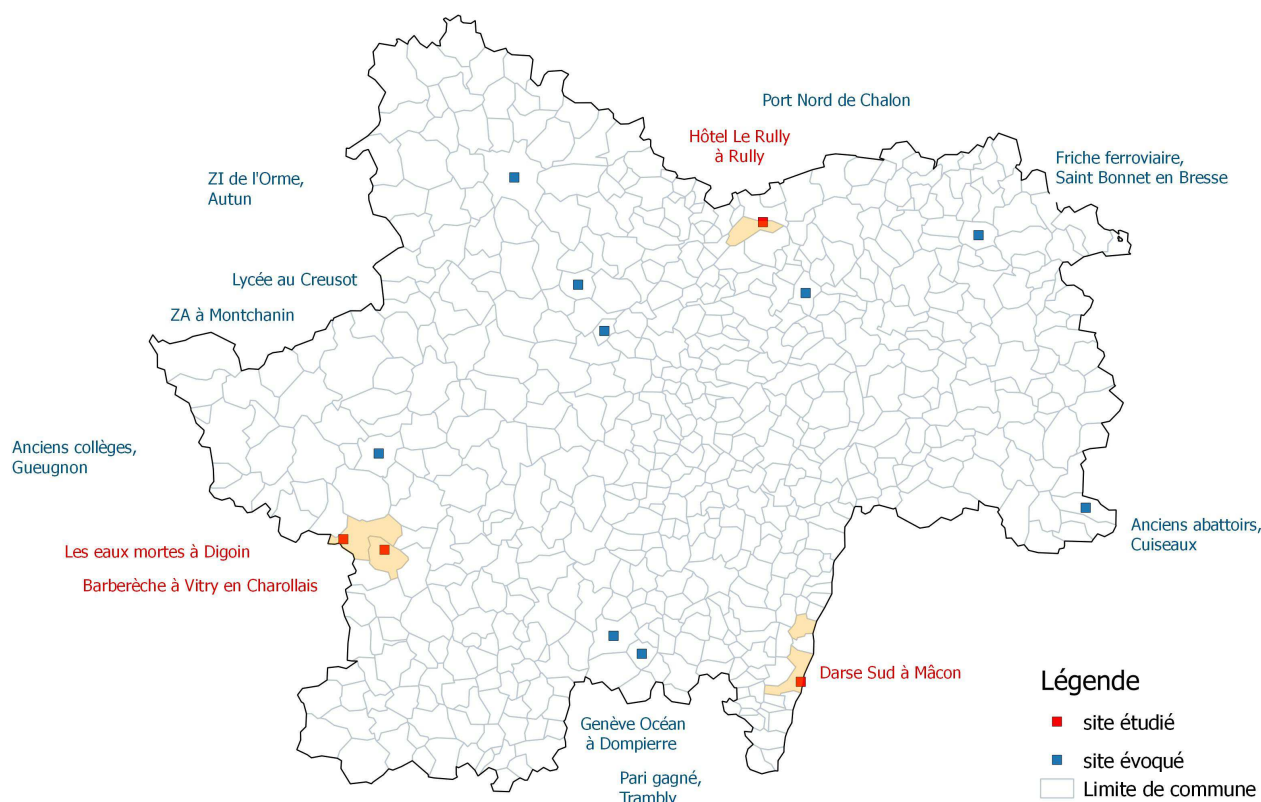


Fig. 1 : sites évoqués et sites étudiés

A partir d'une présélection de sites identifiés comme intéressants par le COPIL, un petit nombre a été retenu pour être étudiés finement, afin d'en dégager les grandes caractéristiques et d'envisager des pistes de reconversion.

Les sites ont été choisis sur des critères géographiques (ils devaient représenter le département dans sa diversité et le COPIL avait acté de retenir au minimum un site pour le périmètre de chaque arrondissement territorial de la DDT) mais également sur leur typologie (ils devaient être représentatifs de la typologie départementale établie). Ils devaient par ailleurs répondre aux conditions d'études préalablement explicitées (maille de 5000 m² minimum).

A l'inverse, un certain nombre de sites, qu'il aurait pourtant été très intéressant d'étudier, ont été écartés pour des raisons politiques, parce que des projets de reconversion étaient déjà en cours ou plus prosaïquement par manque de temps.

Au final quatre sites ont été retenus, plus un thème transversal autour de la succession de zones d'activités dans l'espace rural le long de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Logigramme du processus

► Voir page suivante

Schéma de progression

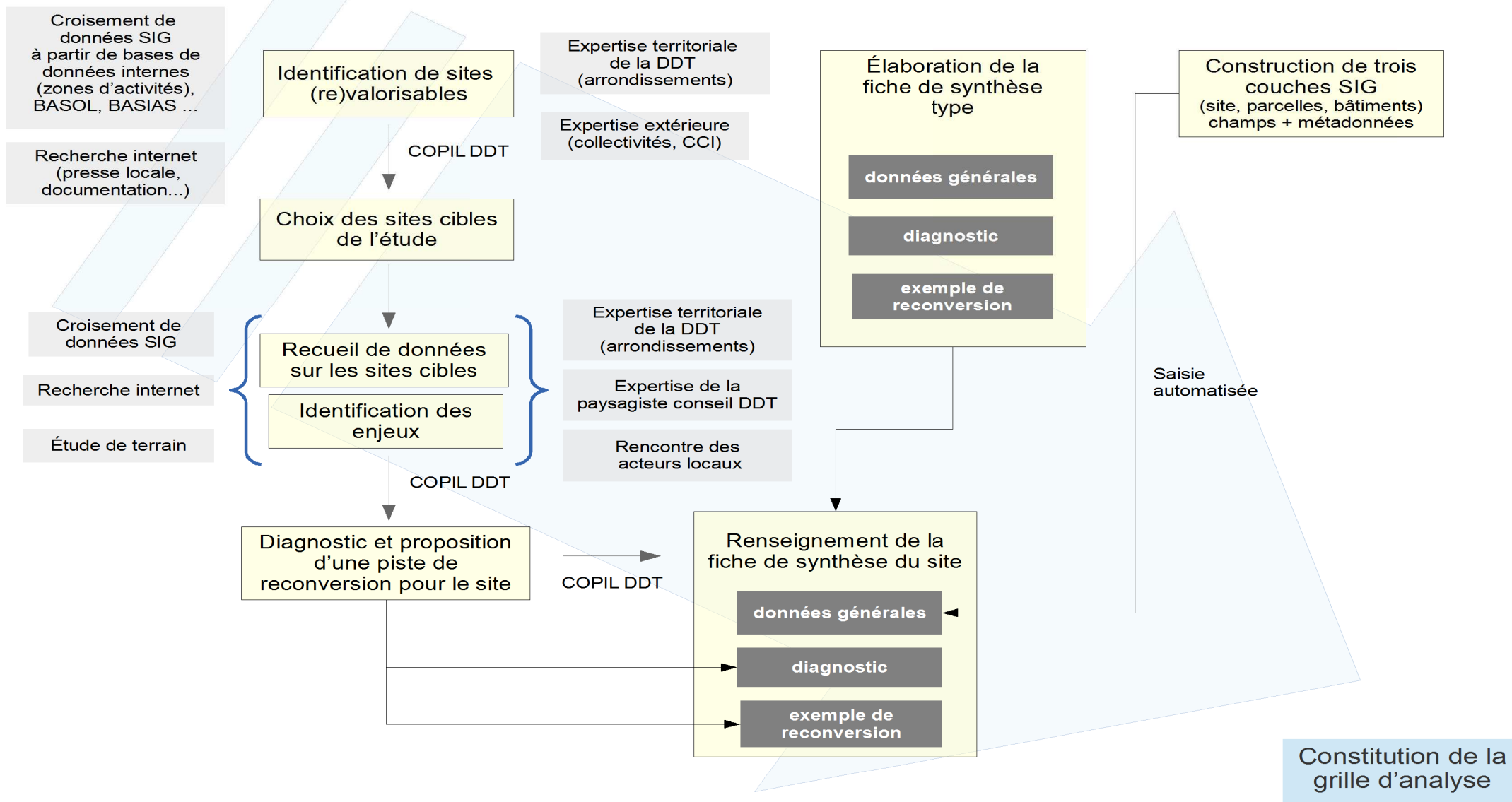


Fig. 2 : schéma de progression

Le recensement et la collecte de données :

Les données exploitées au cours de l'étude peuvent être distinguées entre données internes (internes DDT ou autres services de l'État) et données externes.

Les données internes :

Parmi les données propres de la DDT on peut mentionner en premier lieu les connaissances « métier » des experts de la DDT membres du COPIL (connaissance de terrain des référents territoriaux, expertise technique de la cellule énergies renouvelables (annexe 2) et des chargés d'études en urbanisme).

En sus, d'autres spécialistes de la DDT ont été sollicités au cours de l'étude en fonction des besoins (paysagiste conseil, expert géomatique ...)

En utilisant les bases de données publiques disponibles à la DDT (fichiers fonciers, référentiels IGN ...) et en les croisant avec les bases métiers de la DDT ou ses partenaires (documents d'urbanisme, couche SIG des zones d'activités), nous avons pu constituer une base de données dédiée aux sites analysés dans l'étude, permettant de poser les bases d'un canevas type de données à collecter.

Les données externes :

Une importante recherche sur internet a permis de collecter de nombreuses informations relatives à des exemples bibliographiques (exemples de friches avec des problématiques similaires, possibilités de réhabilitation), à des articles de presse concernant les sites évoqués ou étudiés, à des données clés sur les entreprises présentes sur les sites étudiés

...

Des documents d'orientation, disponibles sur les sites internet de certaines communes étudiées ont également constitué une source d'information utile.

Les échanges avec les acteurs du territoire rencontrés (élus, techniciens, Chambre de Commerce et d'Industrie) ont également été très riches. Ils ont permis de compléter la collecte des données à l'échelle de leur périmètre mais ont également contribué à enrichir les réflexions à partir de leur ressenti, de leurs remarques et de leurs questions.

Les visites de terrain (au moins une sortie sur chaque site étudié) ont été indispensables pour pouvoir s'imprégner du contexte local et percevoir les enjeux. La constitution d'une importante photothèque a également été très utile pour la phase de réflexions sur des pistes de revalorisation par le COPIL en salle.

La création de couches SIG :

En croisant les données issues des différentes sources (internes et externes) nous avons pu constituer trois couches SIG très utiles pour la phase d'état des lieux et diagnostic.

Ces trois couches permettent de visualiser pour chaque site, de façon semi-automatisée son emprise, le parcellaire et les bâtiments, avec dans chaque cas la typologie, le propriétaire et le statut (occupé/inoccupé).

Résultats obtenus

L'étude a permis, conformément aux objectifs poursuivis, de constituer une valise pédagogique pour les élus et les techniciens des collectivités pour les sensibiliser à la revalorisation du foncier et les accompagner dans leur projet de reconversion de site.

Principaux outils élaborés au cours de l'étude :

- Une typologie des friches rencontrées en Saône-et-Loire,
- Trois couches SIG structurées, présentant les principales caractéristiques du site, (propriété foncière, occupation des bâtiments, année de création ...),
- Une fiche type structurée d'analyse de site, présentant les caractéristiques générales de la friche (situation et identité), les contraintes du site (risques naturels et technologiques, pollution...), les enjeux et une possibilité de reconversion,
- Une fiche renseignée pour chaque site étudié,
- Une grille de (bonnes) questions à se poser lors d'une analyse de site, pour les acteurs du territoire,
- Une plaquette pédagogique de sensibilisation, à destination des élus.

Tous les outils figurent en annexe du présent rapport. Ils sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Saône-et-Loire.

A noter : tous les outils dans leur forme actuelle (version 1) sont susceptibles d'évoluer en fonction des retours liés à leur utilisation en conditions réelles.

3 couches SIG :

Ce premier outil permet de visualiser facilement les principales caractéristiques de la friche. Trois couches géographiques distinctes ont été élaborées :

- une couche relative à l'emprise de la friche, avec les données générales sur la commune et sur le site (superficie, zonage PLU, équipements).
- une couche relative au foncier, réalisée à partir de la BD parcellaire, qui permet de représenter les parcelles du site et la propriété foncière à chaque fois (privée, publique).
- une couche relative au bâti, réalisée à partir de la couche bâtiment_BDP, qui indique le type d'activité (commerciale, industrielle...), le statut occupé/inoccupé des bâtiments et la propriété (si celle-ci est connue).

Pour chaque couche sont précisés : la liste des champs utiles, les données attributaires et les métadonnées associées.

Une fiche type de synthèse semi-automatisée :

Une fois les données renseignées dans les couches SIG (dans le logiciel QGis), il est possible d'éditer un document de synthèse mis en forme qui récapitule les principales données-clés. Cette étape a été automatisée et sera donc réutilisable pour l'étude d'autres sites en friches.

Les parties ainsi automatiquement renseignées concernent les pages 2 et 3 de la fiche de synthèse (voir une des fiches études de cas).

Une fiche renseignée pour chaque site étudié

Une carte de diagnostic pour chaque site :

Dans chaque étude de cas une carte spécifique de diagnostic a été élaborée (à partir du logiciel libre de dessin Inkscape). Cette carte présente de manière synthétique les principaux atouts et contraintes qui ont été identifiés sur le site.

Un exemple de reconversion envisageable pour chaque site :

A partir de la carte de diagnostic, une proposition de reconversion a été envisagée pour chaque site, en intégrant au mieux les différents atouts et contraintes du site pointés préalablement.

La carte « exemple de reconversion » est présentée à la même échelle que la carte de diagnostic dans la fiche, en vis-à-vis, pour une lecture facile et analytique.

Pour rappel, l'objectif n'est pas de se substituer à l'expertise et la compétence d'une commune mais bien de sensibiliser sur le fait que des possibilités de revalorisation existent dans chaque situation.

Pour cette raison notamment, l'exemple de reconversion est dans chaque cas volontairement peu détaillé, pour permettre à la commune de prendre en main son projet.

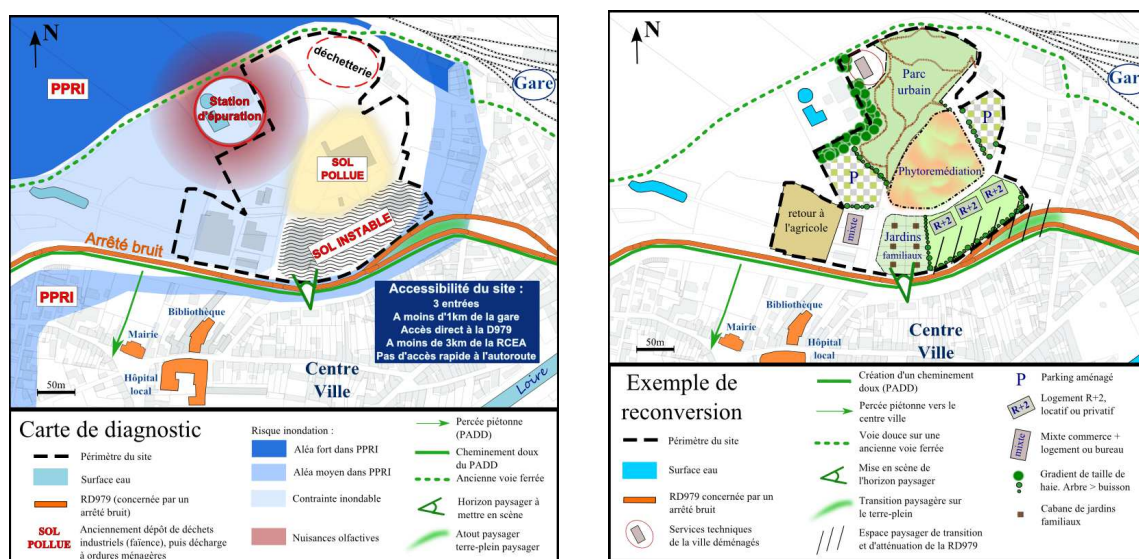


Fig. 3 : carte de diagnostic (à gauche) et proposition de reconversion de site (à droite) – cas de Digoin

Une grille de questionnement :

A partir de toutes les questions que nous avons été amenés à nous poser au cours de la construction des couches SIG, de la fiche de synthèse, du diagnostic et de la proposition de reconversion pour chaque site, nous avons structuré nos questionnements sous la forme d'une grille synthétique d'analyse de site.

Cette grille comporte quatre grands thèmes (situation et identité / valeur patrimoniale / contexte environnemental / perspectives de (re)valorisations).

Pour chaque question, la grille précise l'échelle territoriale à laquelle la question doit se poser (bâtiment, site, quartier, commune, intercommunalité).

Cet outil ne vise pas nécessairement à apporter des réponses toutes faites aux questions posées, mais plutôt à aider les décideurs politiques à se poser les bonnes questions et à ne pas passer à côté d'un enjeu essentiel.

Pour chaque question, la grille présente dans la dernière colonne des éléments d'aide à la réflexion (commentaires, pistes, éléments bibliographiques sur le sujet ...).

Perspectives

Au terme de la période consacrée à cette étude et donc à l'heure du premier bilan, on peut remarquer que l'objectif général de production d'outils d'accompagnement des élus sur la thématique a été atteint. Il faudra désormais faire vivre ces outils en les testant dans des cas réels pour vérifier leur intérêt.

Pour l'instant il n'a pas été envisagé de suites à l'étude, mais un certain nombre de pistes d'approfondissement se dégagent, qui pourront constituer matière à réflexion le cas échéant :

- un recensement exhaustif des sites en friches en 71.

Ce travail -si toutefois il est réaliste en termes d'outils cartographiques, de moyens humains et de temps- permettrait de disposer d'une vision précise de la situation départementale, de valider ou amender la typologie des friches construite au cours de l'étude, de disposer d'une banque de sites aux problématiques similaires ...et surtout de pouvoir engager une réflexion stratégique cohérente à l'échelle du territoire.

- une étude fine sur la phase de construction d'un projet de revalorisation de site

Il serait intéressant d'étudier en détail la question des coûts (déconstruction, dépollution, aménagements, construction) et des solutions d'accompagnement envisageables (financements, aide au montage de projet, acteurs à mobiliser, échelle de temps ...) dans un volet complémentaire de l'étude.

Par ailleurs, une réflexion spécifique sur la gouvernance de projet, (mobilisation des acteurs, participation du public, instances à mettre en place) pour susciter une adhésion autour du projet (abordée succinctement dans la quatrième partie de la grille) serait également utile.

Résumé

Dans le cadre de ses missions liées à l'aménagement durable du territoire, et forte du constat national de l'importante consommation d'espace, due à une urbanisation insuffisamment maîtrisée, la DDT de Saône-et-Loire a réalisé en 2014 une étude sur la valorisation des friches sur le département. Cette étude s'inscrit dans les objectifs de différents textes récents (Loi ALUR, SRCAE Bourgogne, ...), et vise à réfléchir aux possibilités de reconstruction de la ville sur la ville en apportant des outils aux services de l'État et aux acteurs locaux pour appréhender la problématique de l'optimisation territoriale.

À partir de l'identification des différents types de friches présents dans le département, l'étude s'est intéressée à un nombre restreint de sites retenus comme pertinents et sur lesquels une réflexion en termes de possibilités de valorisation peut être conduite. Plus largement, elle vise à apporter des éléments de méthodologie pour une requalification de friches. Cette réflexion se veut pédagogique, avec un objectif de sensibilisation des acteurs.

Parmi les outils méthodologiques proposés dans la valise pédagogique élaborée au cours de l'étude, les élus trouveront :

- un rapport de synthèse de l'étude avec notamment une typologie des friches en Saône-et-Loire,
- une grille d'analyse avec les bonnes questions à se poser pour appréhender le site et dégager les principaux enjeux,
- des ressources bibliographiques (documents d'informations générales, exemples de reconversions réussies ...),
- un modèle de fiches de synthèse type d'analyse de site,
- un « pack » de trois couches SIG avec les champs utiles et les métadonnées associées, pour dresser un état des lieux fidèle et complet,
- une plaquette de présentation synthétique de l'étude.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse de site de la paysagiste-conseil de la DDT

Annexe 2 : Fiche ressource « les centrales solaires comme vecteur de valorisation de secteurs en friches » - DDT 71 / SUAD / DDER mai 2013

Ressources bibliographiques

DDT du Haut-Rhin. L'observatoire des friches du Haut-Rhin. Présentation générale. 27p.

DDT de la Marne/STPP/APT. Les ressources foncières mutables au sein des espaces urbains. 105p.

DDT de l'Oise. Reconvertir les friches. Les cahiers de l'Oise, 8 pages pour connaître. Janvier 2013. n°130, 8p.

Association des communautés urbaines de France, BPCE, SITEUM et al. Les friches, cœur du renouveau urbain. Les communautés urbaines face aux friches : état des lieux et cadre pour agir. Brief&nous, Paris, juillet 2010. 221p.

CETE Nord Picardie, DREAL Nord-Pas-de-Calais. Méthodologie pour l'identification des friches d'activité dans le Nord-Pas-de-Calais. Juin 2013. 35p.

Agence VERDIER-TRAPPIA, Agence URBICAND. Guide méthodologique Reconquérir les friches industrielle et urbaine dans les Vosges centrales. Mars 2013. 80p.

SCOT Vosges Centrale. Observatoire du SCoT des Vosges Centrales. Janvier 2013. Flash Info numéro 7